

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALACHIE**

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement d'urbanisme de la Municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors de la séance tenue le 14 avril 2026, le conseil municipal de Saint-Malachie a adopté :

- projet de Règlement no 626-26 (1^{er} projet) intitulé « *Règlement no 626-26 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* »

1. RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 626-26

Les dispositions de ce projet de règlement s'appliquent à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-Malachie, à l'exception des parties du territoire situées dans des zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ou de protection de l'environnement, notamment :

- a) les zones inondables, incluant les zones de grand et de faible courant;
- b) les zones de contraintes naturelles, telles que les zones de glissement de terrain, d'érosion ou de sols instables;
- c) les secteurs à risques identifiés au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Bellechasse ou à tout document qui en tient lieu.

L'objectif de ce projet de règlement est que le conseil municipal puisse autoriser, sur demande, à certaines conditions et aux conditions prévues au présent règlement, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité.

2. CONSULTATION PUBLIQUE

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 28 mai 2026, à compter de 18h30, à la salle du conseil municipal, 610, 7^e rue, Saint-Malachie.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou toute autre personne désignée par elle expliquera ces projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. INFORMATIONS ET DOCUMENTS

Les projets de règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.st-malachie.qc.ca sous l'onglet : Vie municipale – Urbanisme ou au bureau municipal situé au 610 7^e rue, Saint-Malachie (Québec) G0R 3N0, aux jours et heures d'ouverture des bureaux. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la soussignée au 418-642-2102.

Donné à Saint-Malachie, ce 12 mai 2026.

Josée Audet
Directrice générale/greffière-trésorière